



La Meije - 3982 m  
Massif des Ecrins

*Commune  
de St Christophe en Oisans*

# **PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU REFUGE DE LA LAVEY**

Synthèse des observations et  
propositions du public

# Sommaire

<b>I. Déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique.....</b>	<b>3</b>
1. Rappel du contexte de la procédure .....	3
2. Respect des modalités encadrant la procédure.....	3
3. Organisation de la procédure.....	4
<b>II. Synthèse des observations et réponses de la collectivité.....</b>	<b>10</b>
1. Participation par le public .....	10
2. Détail des observations et proposition du public et réponses de la collectivité.....	10
3. Synthèse des observations et propositions du public.....	10

## I. **Déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique**

### 1. Rappel du contexte de la procédure

La présente procédure de participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n°038 375 24 A0002 qui prévoit la rénovation et l'extension de refuge de La Lavey.

### 2. Respect des modalités encadrant la procédure

En l'application des articles L. 123-2 et R.122-2 du Code de l'environnement, sont dispensés d'enquête publique au profit d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), les projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale.

La participation du public par voie électronique, organisée conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, s'inscrit dans le cadre du permis de construire du projet de rénovation et d'extension du refuge de La Lavey. Elle a été prescrite par arrêté en date du 17 février 2023 et a permis d'assurer l'information du public et de recueillir ses observations sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Au titre de cette procédure, conformément aux articles L. 123-19 II, R. 123-46-1 et R. 123-8 du Code de l'environnement, il a été mis à disposition du public un dossier composé de :

Le dossier de demande de permis de construire n°038 375 21 A0005 ;  
L'étude d'impact et son résumé non technique ;  
L'avis conforme du Préfet de l'Isère du 23 mars 2022 ;  
L'avis de la MRAE du 25 octobre 2022 soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas.

Pendant 30 jours consécutifs, **du 4 février 2025 au 5 mars 2025 inclus**, il sera procédé à la mise à disposition du public par voie électronique du dossier de demande de permis de construire portant sur la réhabilitation du téléski Dôme sud par la SATA GROUP sur le domaine skiable de la station des Deux Alpes.

### 3. Organisation de la procédure

La procédure de participation du public par voie électronique s'est déroulée du mardi 4 février au mercredi 5 mars 2025 inclus.

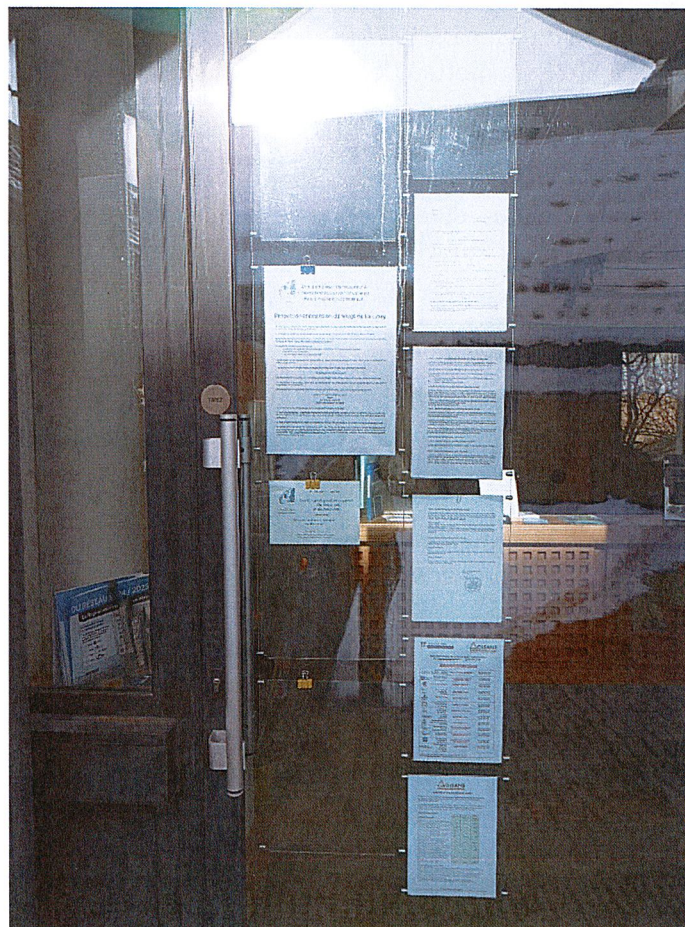
- Mesures de publicité

Afin de répondre aux obligations réglementaires de publicité, quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public, la procédure a fait l'objet de plusieurs mesures de publicité, telles que :

La photo de l'affichage de l'avis à Champhorent



Affiche sur la porte d'entrée de la Mairie



- La mise en ligne de l'avis d'ouverture de la participation sur le site Internet de la Commune



- Modalités de consultations

Le dossier a été mis à disposition du public par voie électronique et était consultable sur le site internet de la Ville, dans la rubrique « Informations – Participation du public par voie électronique », à l'adresse : <https://www.mairie-st-christophe-en-oisans.fr/informations/participation-du-public-par-voie-electronique>

Une version papier de ce dossier a été disponible à l'accueil de la Mairie de Saint Christophe en Oisans, 405, route de La Bérarde, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès le début de la participation du public.

Un poste informatique a été mis à disposition du public tout au long de la procédure à l'accueil de la Mairie.

- Modalités de participation

Pendant toute la durée de cette participation électronique du public, les observations ont pu être adressées à la Commune de Saint Christophe en Oisans :

- par courriel à l'adresse suivante : [mairie@saint-christophe-en-oisans.fr](mailto:mairie@saint-christophe-en-oisans.fr)

Pour une totale transparence, les observations et propositions du public transmises par courriel ont été consultables pendant toute la durée de la mise à disposition sur le site internet de la Commune.

## II. Synthèse des observations et réponses de la collectivité

### 1. Participation par le public

Au cours de la procédure de participation du public par voie électronique, 1 seule observation

concernant l'esthétique de l'ensemble a été apportée par le public exclusivement par email.

## 2. Détail des observations et proposition du public et réponses de la collectivité

Le détail des observations et propositions du public ainsi que les réponses de la Ville à ces observations sont présentées dans le tableau annexé au présent document.

## 3. Synthèse des observations et propositions du public

La seule observation recueillie au cours de la procédure de participation par voie électronique n'a pas remis en cause le projet de rénovation et d'extension du refuge de La Lavey. **La seule observation est favorable** au projet en faisant uniquement une remarque sur la présence de pierres en façade d'une partie du bâtiment.

### Annexe 1 Observation reçue

Le 2 mars 2025

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance du projet de rénovation du refuge de la Lavey. J'ai regardé les documents fournis par la mairie de Saint-Christophe en Oisans avec le plus grand intérêt. Le projet me semble intéressant. Je me permets néanmoins une observation. Le document PC5 est très parlant et montre trois ensembles accolés les uns aux autres : l'ancien refuge en pierre à gauche de la vue montrant la face sud, une partie transitoire assez basse puis à droite un nouveau bâtiment dont aucune partie n'est construite en pierre. Pour l'esthétique de l'ensemble je pense que ce nouveau bâtiment devrait être réalisé en pierre au moins partiellement : rez-de-chaussée des façades sud et est en particulier.

Cordialement.

Jean-Michel Mestdagh  
12 rue Paul Couderc  
92330 Sceaux

Le 6 mars 2025

Le Maire,

Jean-Louis ARTHAUD

